

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIMES METROPOLE

Mairie de :
SAINTE ANASTASIE
 110 Rue de l'Église de Ville
 30190 Sainte Anastasie
 Tél. : 04.98.84.51.58

Chargé d'étude :
SFI
 URBANISME
 424 rue Clément Lacroix
 30000 Nîmes
 Tél. : 04.98.84.51.74
 E-mail :
 sfi@nimes.fr

Plan cadastre, source :
 DGF 2014 (DGF 2014)
 Données IGN

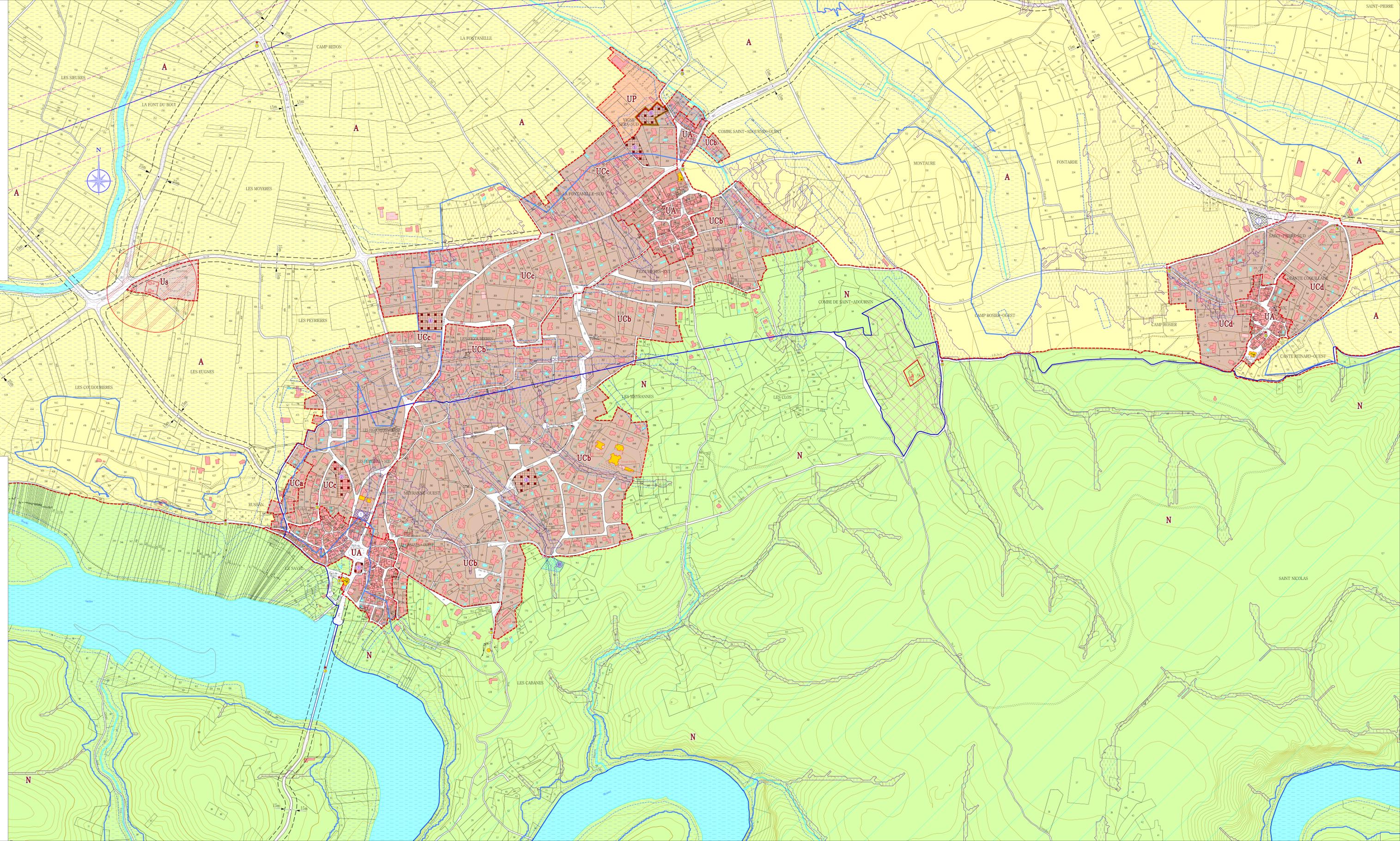
Système de coordonnées :
 RGF93 - Projection Lambert 93

Avec le concours de :
SPI GRAPHIC
 Société de services
 Plans Urbanistiques
 Mode : 04.91.84.84.33
 spi@spigraphic.fr

5.2

Approbation du POS : DCM du 25 février 1994 (révisé le 27 mars 2017)
 Prescription de la révision du POS et élaboration du PLU : DCM du 4 mars 2009 et du 9 février 2017
 Date du PADD : DCM du 17 août 2019
 Arrêté du projet de PLU : DCM du 19 juillet 2019
 Approbation du PLU : DCM du 4 février 2020

Commune de Sainte Anastasie
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
 Document graphique du règlement
 (Plan de zonage du village)
 Echelle : 1:25000ème



LEGENDE
 DISPOSITIONS EDICTÉES PAR LE PLU

- Limite de zone et de secteur
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
- Emplacement réservé pour bassin de rétention des eaux pluviales (cf. Liste des Emplacements Réservés ci-dessous)
- Emplacement réservé pour aires de stationnement.
- Secteurs de mixité sociale affectés à la réalisation de programmes de logements (cf. liste en annexe n°2 du règlement écrit)
- Périmètre faisant l'objet d'orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : cf. pièce n°3 du PLU
- Marge de recul des constructions par rapport à l'axe des voies
- Bandes de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau, fossés et axes de ruisseau
- Périmètre de protection autour de la station d'épuration
- Bande de prudence de 200 mètres liée à la ligne électrique haute-tension

AUTRES DISPOSITIONS EDICTÉES PAR LE PLU :
 se reporter au plan de zonage général 5.3

DISPOSITIONS REPORTEES SUR LE PLU

Risque inondation *Régime indicatif*

- Enveloppe des zones inondables du PPR du Bassin aral du Gardon - Commune de Sainte Anastasie (repertoire de zonage indicatif sur les plans de zonage). Se référer au Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation, approuvé par arrêté préfectoral du 10 septembre 2010 - Voir détails en annexe du PLU
- Enveloppe des zones de ruissellement pluvial différencié. Se reporter aux règles édictées en Titre 2 du règlement écrit du PLU. Source : Etudes sur le ruissellement dans l'arc méditerranéen - Cartographie EX26C0

Périmètres de captage du forage de la Combe Saint-Adournin

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Liste des emplacements réservés

Création d'aires de stationnement

N°	DESIGNATION	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'une aire de stationnement et de manœuvre pour les cars	Nîmes Métropole	900 m²
2	Création d'une aire de stationnement et de manœuvre des cars	Commune	1770 m²
3	Création d'une aire de co-stationnement	Commune	3014 m²

Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales

N°	DESIGNATION	Bénéficiaire	Superficie
BL	Bassin de rétention des eaux pluviales	Nîmes Métropole	1483 m²